

Délibération 1.01

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : adoption de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 - Prorogation du PDI-PTI

Intervention de Sophie HERVE

En lisant attentivement le rapport présenté, et les 5 engagements fixant le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté à partir desquels est déclinée ici le volet Départemental, j'ai du mal à croire qu'ils puissent émaner d'un Président et d'un gouvernement qui inscrivent leur action quotidienne dans l'accroissement des inégalités, la promotion de la précarité et la baisse de la dépense publique, y compris pour les solidarités qui couleraient « un pognon de dingue ».

Je ne développerai pas plus le regard que nous portons sur ce plan national, j'ai eu l'occasion de m'y arrêter longuement lors de nos derniers conseils, mais je ne pouvais pas débiter mon propos sans souligner le manque de crédibilité que nous inspire la volonté Présidentielle et Gouvernementale affichée ici.

Il convient de rester vigilants et mobilisés quant aux décisions nationales en gestation actuellement, notamment concernant la création du RUA, nous en avons parlé ce matin.

Pour en arriver au volet départemental objet de la contractualisation proposée aujourd'hui, nous pourrions être pragmatiques en disant : c'est insuffisant mais c'est toujours ça de pris, englobant au passage les dotations d'Etat que nous allons percevoir, pour amplifier nos politiques de lutte contre la pauvreté.

Nous pourrions également nous réjouir que des attentes insatisfaites vont pouvoir désormais trouver réponse concrète, je pense notamment aux sorties progressives de l'Aide sociale à l'enfance.

Et nous pourrions enfin être méfiants, voir chagrins, en notant au passage que ces orientations vont vous permettre d'accélérer ce que nous dénonçons depuis le début du mandat : l'uniformisation des réponses et des suivis, et la perte de substance des CMS de proximité.

Alors je vais tenter de vous expliquer en quelques exemples comment nous sommes à la fois pragmatiques, confiants et méfiants à travers ce que nous lisons dans ce rapport d'orientation.

Sur l'axe 1 dédié à la prévention des sorties sèches des jeunes sortant

de l'ASE, nous saluons cette ambition, même si les seuils d'âge qui seront appliqués aux bénéficiaires ne sont pas indiqués clairement dans la délibération...

Sur l'axe 2 qui traite du premier accueil social inconditionnel et de la démarche de référent de parcours, nous relayons de nouveau ce que nous entendons dans nos cantons de la part des familles et des travailleurs sociaux.

Ce qui fait la force d'un CMS c'est la connaissance par les équipes en place des familles, leur suivi, leurs problématiques spécifiques. C'est ce temps totalement impossible à quantifier et encore moins à quotatiser qu'une assistante sociale peut passer auprès d'une famille.

C'est cette relation de confiance qui fait qu'un parent en difficulté se confiera ou non d'ailleurs au travailleur social qui est face à lui.

Or, en raisonnant à l'échelle de regroupement de CMS, en créant des Assistantes sociales sur roulette invitées à aller dans le CMS de la commune d'à côté en milieu urbain, ou à 30 minutes de là en milieu rural, au motif évidemment louable d'assurer un accueil immédiat et sans délai de traitement à tous les usagers, il y a perte de toute cette substance.

On gère ainsi l'urgence au détriment du temps de suivi et d'accompagnement des familles au plus près de chez elles, par une équipe qu'elles connaissent.

Logiquement, il faudrait concilier les deux : l'accueil d'urgence et l'accompagnement permanent. Et ainsi comprendre, par ambition sociale, que, je cite le rapport : « l'évolution du maillage territorial de l'offre départementale des CMS » induit à la fois un renforcement des effectifs et la densification de ce maillage, quitte à créer de nouveaux CMS pour ne laisser personne sur le bord du chemin.

Or j'ai bien peur que cette notion d'évolution du maillage territoriale consiste à faire tout le contraire : regrouper les CMS et optimiser les moyens pour utiliser le jargon libéral à la mode.

Je me permets d'ailleurs de rappeler l'engagement que vous avez pris Monsieur le Président, qu'aucun CMS ne fermerait durant ce mandat. Il serait utile de le réaffirmer ici.

Toujours sur cet axe 2, le déploiement du nouvel outil de gestion de la demande sociale (CMS76) à compter du second semestre 2019 dans tous les centres médico-sociaux visant à assurer un meilleur suivi des usagers, appelle de notre part une réserve forte, au-delà des questions évidentes de

respect de la confidentialité.

En effet, s'il semble acquis que la dématérialisation des demandes va aider au suivi de ces demandes, et donc des besoins, il ne faudrait pas qu'elle favorise le nivellement des réponses, au détriment du « sur-mesure » laissé à l'appréciation des travailleurs sociaux qui connaissent, par le lien humain qu'ils entretiennent, les familles concernées et leurs situations spécifiques.

Ainsi, si un dossier dématérialisé, c'est du temps de gagné et un travail mieux partagé, un dossier transformé en cases cochées serait contraire au besoin de souplesse inhérent à l'action sociale. Toute la complexité d'une vie ne rentre pas dans ces cases et des champs à remplir.

Quant à l'autre disposition de cet axe 2, celle relative aux référents de parcours, beaucoup de questions se posent puisqu'à l'évidence des partenaires de notre collectivité, des CCAS par exemple, se voient proposer d'assurer cette mission pour le compte de la collectivité et à partir d'une sélection de bénéficiaires réalisée par notre collectivité.

Sur les engagements dits « libres » du Département, je tiens à saluer les orientations retenues, tant pour le soutien à la parentalité, qu'au déploiement d'une plateforme de mise en relation directe des bénéficiaires du RSA et des opportunités des recruteurs pour favoriser leur retour en emploi, la prévention des expulsions et l'articulation des interventions entre l'État et le Département en faveur de l'aide alimentaire.

Enfin, sur la méthode qui a permis de présenter toutes ces orientations « rien ne vaut le local » comme l'a indiqué Mme Lefèvre ce matin.... J'aurais donc souhaité qu'une concertation avec l'ensemble des acteurs soit conduite. Les associations œuvrent chaque jour pour lutter contre la pauvreté elles doivent être associées à toutes ces réflexions.

Une explication de vote pour finir : nous voterons les délibérations 1-1 et 1-2 en précisant qu'au vu des débats, nous voterons la délibération 1-1 car priver la Seine maritime et surtout les seinomars de moyens, ne serait pas raisonnable, parce qu'il y a ici urgence mais je vous demande d'écouter les arguments précis et expliqués dans mon intervention car il s'agit là je le répète d'urgence et d'humanité quotidienne.

Nous restons pragmatiques, confiants mais surtout méfiants je l'ai dit dans mon intervention.....